

Appel à projets «Co-financement d'un contrat post-doctoral» 2021

Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM)

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) a des missions de recherche et de formation marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. Il vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Il interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie, entre autres, au Sud les pays en développement, prioritairement au sein de l'espace francophone, et du bassin méditerranéen. L'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

L'APPEL A PROJETS « CO-FINANCEMENT D'UN CONTRAT POST-DOCTORAL » DE L'ISSPAM

L'appel à projets (AAP) « Co-financement d'un contrat post-doctoral » de l'ISSPAM vise à soutenir l'obtention d'un contrat de recherche post-doctoral pour de jeunes diplômés en sciences de la Santé Publique.

Il s'agit de permettre l'accueil d'un post-doctorant, à partir d'octobre 2021, dans l'une des unités de recherche membre de l'ISSPAM en contribuant par cette bourse à son co-financement à hauteur de 50 %, dans le cadre d'un projet co-construit avec un partenaire assurant lui aussi un co-financement à 50 %.

L'objectif est de formaliser et structurer des collaborations institutionnelles pour l'ISSPAM avec certains acteurs académiques, socio-économiques, associatifs, culturels ou émanant de la société civile.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidats :

Tout personnel titulaire (chercheur.se, enseignant.e chercheur.se) affilié à l'ISSPAM peut répondre à cet AAP.

Nature du projet de recherche :

Les projets déposés doivent s'inscrire de façon privilégiée dans les domaines prioritaires et stratégiques de l'ISSPAM (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique).

La structure partenaire pourra être académique, socio-économique, associatif, culturel ou émanant de la société civile. L'accueil du post-doctorant pourra être exclusivement dans une unité de recherche membre de l'ISSPAM ou partagé entre cette unité de recherche et le partenaire.

Le projet retenu se verra accordé le co-financement à hauteur de 50 % d'un contrat post-doctoral sur une période de 12 mois, l'autre partie du financement devant être assurée par la structure partenaire.

Post-doctorant-e :

La personne recrutée sur ce contrat devra avoir obtenu son doctorat depuis moins de 3 ans en France, **hors Aix-Marseille Université**, ou à l'étranger.

Il n'est pas obligatoire d'avoir identifié la personne à recruter lors du dépôt du dossier.

Dépenses éligibles :

Seul le co-financement du contrat post-doctoral est éligible.

CRITERES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation seront la pertinence du projet de recherche nécessitant le recrutement d'un-e post-doctorant-e ainsi que du partenariat envisagé (pertinence du partenariat, complémentarité, effets attendus) au regard des domaines prioritaires et stratégiques de l'ISSPAM.

Chaque projet fera l'objet d'une évaluation par un comité scientifique ad-hoc, composé des membres du Comité de Pilotage Recherche de l'ISSPAM, de la directrice du copil Formation, du directeur de l'ISSPAM.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Il est obligatoire de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet post-doctoral financé : « Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*Midex" AMX-20-IET-014. Il a été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (#ISSPAM-21-POSTDOC-00x). // *The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A*Midex, a French "Investissements d'Avenir programme" AMX-20-IET-014. It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences (#ISSPAM-21-POSTDOC-00x)* ».

Par ailleurs, le-la bénéficiaire de ce contrat post-doctoral peut être invité-e à présenter ses résultats lors des événements organisés par l'ISSPAM.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout dossier de candidature doit impérativement comporter :

- Le formulaire de candidature (voir ci-après)
- Une lettre d'engagement du directeur/trice du laboratoire de recherche
- Une lettre d'engagement du/de la responsable de la structure partenaire

Si le-la post-doctorant-e à recruter sur ce projet est déjà identifié-e :

- Un CV
- Une lettre de motivation du/de la candidat/e
- Un courrier du directeur/trice de thèse
- Une copie du diplôme de doctorat obtenu ainsi que du rapport du jury de thèse

Les fichiers électroniques fournis au **format PDF** doivent obligatoirement être nommés de la manière suivante :

- Formulaire de demande (voir format ci-après) : NOM_FormulairePostDoc_ISSPAM.pdf
- Lettre engagement laboratoire recherche : NOM_Laboratoire.pdf
- Lettre engagement structure partenaire : NOM_Partenaire.pdf

Si le-la post-doctorant-e à recruter sur ce projet est déjà identifié-e :

- CV : NOM_CV.pdf
- Lettre de motivation : NOM_MotivationContratPostDoc.pdf
- Lettre du directeur/trice de thèse : NOM_CourrierDirPhD.pdf
- Diplôme : NOM_Diplôme.pdf
- Rapport du jury de thèse : NOM_Jury.pdf

NOM = le nom du/de la candidat/e.

CALENDRIER ET SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à envoyer par email à l'adresse suivante : isspam-contact@univ-amu.fr

L'objet du message email doit être : Candidature Contrat Post-doctoral ISSPAM

Calendrier :

La date limite de soumission fixée au **15 juillet à 2021 à 23h59**.